

La préservation de la diversité agricole et son financement

Afin de garantir la sécurité alimentaire des générations futures, nous devons améliorer en permanence nos plantes utiles et nos animaux de rente et assurer leur adaptation aux futures conditions ambiantes. Pour y parvenir, il est impératif de préserver la diversité agricole et les écosystèmes agricoles correspondants, alors que cette agrobiodiversité diminue partout dans le monde. Seul une vaste panoplie d'outils de financement, à orientation internationale, régionale et nationale, permettra de transmettre la biodiversité actuelle à nos descendants.

L'éprouvette et le champ

La majeure partie de la diversité génétique utilisée par l'agriculture dans le monde est dans les mains de nombreux petits paysans qui, par leur activité de sélection, adaptent en permanence les plantes utiles et animaux d'élevage locaux aux particularités locales. Les agriculteurs des pays en développement produisent encore eux-mêmes de 60 à 90 % de leurs semences (cf. également la fiche thématique « *Des paysans sélectionneurs* »). Afin de garantir durablement cette diversité *in situ*, c'est-à-dire dans les régions d'origine, les petits paysans ont besoin de soutien et d'incitations. Cela peut se faire notamment par la promotion des marchés de semences, le développement de nouveaux produits obtenus à partir des variétés locales, l'amélioration de la commercialisation, la mise en place de structures d'écotourisme agricole ou l'aide directe au moyen de subventions.

Il existe encore des formes sauvages de nos plantes utiles et de nos animaux d'élevage, qui constituent un autre ré-



Un « monnayeur » au Togo : la préservation de l'agrobiodiversité nécessite des solutions de financement originales. Photo : Helmut Albert



Un enfant bolivien exhibant une poignée de patates douces : la conservation *in situ*, en particulier de plantes-racines, est essentielle pour s'adapter aux défis à venir. Photo : Eberhard Goll

servoir génétique d'une grande valeur et qu'il convient de préserver. Pourtant, même les quelque 8 500 parcs nationaux recensés dans le monde ne suffisent pas à garantir leur préservation, car leur dotation en moyens financiers et en personnel et la gestion des parcs sont parfois insuffisantes. Ils ont besoin d'un soutien afin de pouvoir mieux protéger et utiliser de façon plus respectueuse la diversité unique dont ils sont dépositaires. La préservation de l'agrobiodiversité dans la région d'origine et dans des conditions pratiques revêt une importance particulière : au fil des générations, les variétés peuvent ainsi s'adapter aux changements, notamment climatiques, ce qui n'est pas le cas lorsqu'elles sont conservées *ex situ*, c'est-à-dire stockées dans des banques de gènes.

Cette conservation *ex situ* est pratiquée par les quelque 1 500 banques de gènes existant dans le monde, dont on estime qu'elles stockent 6 millions d'espèces et de variétés. On y trouve ainsi surtout un vaste éventail de variétés de blé, de maïs et de riz. Pourtant, toutes les plantes ne produisent pas de graines qui peuvent être stockées dans des banques de gènes : certaines plantes ont en effet une multiplication végétative, par des tubercules, des boutures ou des marcottes. On conserve ces plantes utiles dans des pépinières, dans ce qu'on appelle des collections vivantes. Seule une partie de ces précieuses banques de gènes et collections vivantes sont garanties à long terme. Dans nombre d'entre elles, les conditions de conservation ne sont pas satisfaisantes et les stocks risquent d'être perdus à jamais.



Les céréales se prêtent particulièrement bien à la collecte *ex situ* ; ces collections demandent cependant un soutien financier spécial.

Photo : Guenay Ulutunçok

Outils de financement internationaux

La plupart des outils de financement internationaux et nationaux sont conçus en vue de la préservation de la biodiversité en général plus que pour celle de l'agrobiodiversité, qui est plutôt un aspect secondaire. Les principaux outils de financement internationaux dans ce but sont le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds Français pour l'environnement mondial (FFEM), le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et le Fonds européen agricole pour le développement de l'espace rural (FEADER).

Fonds pour l'environnement mondial



Logo du FEM

Créé en 1991, le FEM est le principal outil international de financement des mesures de mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention-cadre sur les changements climatiques et de la Convention sur la lutte contre

la désertification. Les projets financés par le FEM sont réalisés par l'intermédiaire de la Banque mondiale, du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Les mesures du FEM sont concentrées au plan géographique et thématique en 15 Programmes Opérationnels (*Operational Programs*, OP). Le programme OP 13, intitulé « Conservation et utilisation durable de la diversité biologique importante pour l'agriculture », a été spécialement conçu en vue de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques agricoles, mais aussi afin d'assurer un partage équitable des avantages qui en découlent. Les fonds issus de ce programme servent à financer des activités de promotion de la diversité génétique agricole, notamment :

- état des lieux de l'agrobiodiversité mondiale, des denrées et services produits sur cette base et du savoir indigène qui y est lié ; analyse du développement et de son contexte ;

- identification des méthodes, des techniques et des stratégies politiques de promotion de l'agrobiodiversité et de réduction des impacts négatifs ;
- formation initiale et continue des paysans et des communautés indigènes et de leurs organisations à la gestion durable des plantes utiles et animaux d'élevage ;
- prise en compte du thème de l'agrobiodiversité dans l'élaboration de plans, stratégies et programmes d'action nationaux (*mainstreaming*).

Il est également possible de promouvoir des activités de préservation et d'utilisation durable de la diversité biologique dans le cadre d'autres Programmes Opérationnels, l'OP 1 (Écosystèmes arides et semi-arides), l'OP 3 (Écosystèmes des forêts), l'OP 4 (Écosystèmes montagneux) et l'OP 15 (Gestion durable du sol). Les activités de préservation accordent la priorité à la conservation *in situ*. Pour l'utilisation durable, le soutien est accordé à des activités comme la gestion des ressources naturelles, le tourisme, la commercialisation ou la mise en place de mécanismes de remboursement des frais ou de financement en vue de la préservation de la biodiversité (agricole).

Toutefois, le FEM ne finance que les coûts des projets en cours ou prévus qui sont occasionnés par des composantes de biodiversité supplémentaires non prévues initialement. Les aides sont comprises entre 50 000 et un million de dollars.

Fonds français pour l'environnement mondial



Logo du FFEM

Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) a été créé en 1994 par le gouvernement français. Il est géré par l'Agence Française de Développement (AFD).

Le FFEM finance la préservation de la diversité génétique agricole et des écosystèmes menacés ainsi que leur gestion durable par le biais de deux programmes :

- Protection et préservation de la biodiversité et
- Dégradation et désertification des sols.

L'intégration de la population locale et le caractère durable des mesures conditionnent l'attribution du financement. De plus, ces mesures doivent être conçues pour pouvoir être transposées à d'autres régions et à d'autres situations.

Les fonds du FFEM sont uniquement disponibles dans le cadre de cofinancements, jusqu'à un maximum de 2,5 millions d'euros ou de 50 % des coûts totaux d'un projet. Une autre condition est que le financement de l'autre moitié doit déjà être assuré. Si ce n'est pas le cas, le FFEM n'accorde pas de fonds.

Le FFEM a un programme de petites initiatives, le PPI, spécialement destiné aux ONG locales, aux communes et

aux PME des pays en développement. Dans le domaine de la biodiversité (agricole), ces petites initiatives ont comme objectif la protection des écosystèmes locaux menacés, la préservation des espèces rares ou menacées ou leur réintroduction et la valorisation durable d'espèces rares ou menacées. Le principe du cofinancement s'applique ici aussi. Ce programme de petites initiatives finance une vingtaine de projets par an.

Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures



Logo du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures

Le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures existe depuis 2004. C'est une fondation sise à Rome, spécialement mise en place pour la préservation de l'agrobiodiversité. Elle réunit des donateurs publics et privés et a une dotation en capital de 260 millions de dollars. Le fond fiduciaire est un outil de financement important en liaison avec le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA). La fondation finance surtout la préservation de collections de matériel phytogénétique précieuses au plan mondial, par exemple dans des banques de gènes ou des collections vivantes, ainsi que la formation continue des collaborateurs et des autres acteurs de ce domaine. Par ailleurs, le fonds fiduciaire renforce les systèmes d'information relatifs aux questions de l'agrobiodiversité, comme les banques de données, la documentation de collections ou les échanges d'informations par le biais de réseaux.

Les directives de promotion du fonds fiduciaire sont exprimées dans des stratégies régionales et des stratégies pour certaines espèces végétales. Les fonds ne sont accordés qu'aux projets tenant dûment compte de ces directives. En 2006, la fondation a autorisé les premières aides pour des mesures urgentes de préservation de différentes collections de matériel génétique, le riz, les noix de coco ou les pommes, par exemple. Le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures ne finance pas les projets à 100 %, mais il identifie les prestations de soutien nécessaires et fixe ensuite leur montant, en fonction des fonds propres des organisations responsables et de l'importance des collections.



Logo du FEADER

Fonds européen agricole pour le développement de l'espace rural

Depuis janvier 2007, des mesures de gestion durable, de protection de la biodiversité et de préservation du patrimoine culturel rural font l'objet d'une promotion dans les États membres de l'UE. Cette promotion est possible grâce au Fonds européen agricole pour le développement de l'espace rural (FEADER) mis en place par la Commission européenne.

Outre ces outils de financement spécifiques, de nombreux projets de développement bi- et multilatéraux offrent également un potentiel important pour la réalisation de mesures visant à la préservation *in situ* de races animales ou variétés végétales agricoles menacées. Il est ainsi possible de promouvoir des chaînes de valeur pour des produits issus de plantes et d'animaux d'élevage peu utilisés au plan économique dans le cadre d'activités génératrices de revenus. Cela permet d'utiliser une partie du financement de ces projets pour la préservation de l'agrobiodiversité et donc du savoir indigène qui y est associé.

Outils de financement nationaux

Différents pays, industrialisés ou en développement, consacrent également des fonds nationaux à la préservation des ressources génétiques. Bien que dans les pays en développement, les fonds soient globalement limités, il existe cependant des possibilités d'intensifier les efforts faits pour préserver les banques de gènes et les collections tombant sous la responsabilité des pays. De plus, quelques pays ont créé des fonds écologiques nationaux spéciaux, qui sont dotés de fonds nationaux et internationaux et sont particulièrement intéressants pour les actions d'ampleur réduite. Ces fonds accordent généralement la priorité à la biodiversité naturelle, mais il existe également des possibilités de promotion de l'agrobiodiversité.

Allemagne :



Logo de la Zukunftsstiftung Landwirtschaft

En Allemagne, la fondation *Zukunftsstiftung Landwirtschaft* a été créée en 2000 par des fondations, des entreprises et des particuliers afin de soutenir l'agriculture écologique. Elle soutient en priorité l'élevage et la sélection et la préservation des semences sans génie génétique, pour lesquels deux fonds ont été créés, un pour l'élevage et un pour les semences. La fondation dispose d'environ 1 million d'euros par an, avec lesquels elle finance des projets à hauteur de 10 000 à 50 000 euros.

Kazakhstan :



Logo du Biodiversity Conservation Fund of Kazakhstan

Le gouvernement kazakh et le PNUD ont créé en 2007 le *Biodiversity Conservation Fund of Kazakhstan* doté de fonds du FEM. Le fonds comporte un programme pour de petites initiatives dans les domaines de l'écotourisme, de la préservation d'espèces et de paysages naturels précieux et de l'utilisation durable des ressources naturelles.

Brésil :

Le *Brazilian Biodiversity Fund* (FUNBIO) a été créé dès 1995 et doté de fonds du FEM d'un montant de 20 mil-



Logo du *Brazilian Biodiversity Fund*

lions de dollars. Le budget est complété par des dons. Le fonds finance notamment des projets dans le domaine de l'agrobiodiversité.

Plus d'une cinquantaine de ce genre de fonds pour l'environnement existent déjà, notamment en Inde, en Colombie, au Pérou, au Salvador et en Bulgarie. D'autres, comme le *Nepal Trust for Biodiversity*, sont en train de voir le jour.

Outils de financement adaptés aux besoins des utilisateurs

Le nombre d'outils d'aide aux mesures de préservation de l'agrobiodiversité dans le monde est pourtant globalement modeste. De nombreux fonds sont encore nettement axés sur la préservation de la diversité naturelle et il faut donc poursuivre les efforts entrepris pour les ouvrir à la préservation de la diversité agricole. Il convient notamment de promouvoir la protection *in situ* par l'utilisation, car elle a pour effet une certaine adaptation des espèces au changement climatique. Elle ne permettra pas pourtant de protéger et de préserver toutes les races animales et espèces végétales traditionnelles importantes. Dans certains cas, on ne pourra y parvenir qu'en subventionnant directement les agriculteurs qui se consacrent à la préservation de ces

ressources génétiques. Le gouvernement chinois accorde ainsi des subventions aux paysans qui préservent la race de mouton Hu, devenue rare.

De nombreuses idées de projets n'ont besoin que de financements modestes, qui doivent cependant être accordés rapidement et avec des formalités bureaucratiques réduites. En ce qui concerne les outils de financement, cela exige de la souplesse quant à la taille des projets, des mécanismes de décision rapides et la possibilité de soumettre en permanence des demandes de projets. De nouveaux systèmes, axés sur les résultats, de rémunération de préservation de races animales ou variétés végétales agricoles menacées, tels qu'ils sont développés actuellement à l'université de Göttingen, pourraient y contribuer.

La diversité génétique agricole n'est pas seulement l'affaire de certains pays, mais elle est le plus souvent axée sur des particularités régionales, écologiques et traditionnelles. Des fonds de soutien statuant au plan régional sur les mesures à soutenir seraient mieux adaptés à ces conditions que des structures fonctionnant de façon centralisée. Ils pourraient suivre les documents stratégiques régionaux et spécifiques des espèces du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures. Il faudrait cependant, à la différence du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures, ne pas uniquement tenir compte des plantes de culture les plus importantes pour l'alimentation mondiale, mais aussi des plantes et animaux d'élevage importants au plan local.

La série de fiches thématiques « People, Food and Biodiversity » a été conçue dans le but :

- de susciter l'intérêt pour la notion de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité
- de montrer sous une forme claire et concise des initiatives et expériences concrètes,
- de présenter et d'expliquer les nouveaux thèmes et les nouvelles notions en rapport avec la diversité biologique,
- d'inciter et d'encourager à intégrer de plus en plus ce thème dans les projets de la coopération au développement

Vos suggestions et comptes-rendus d'expériences seront les bienvenus ! Ils nous aideront à perfectionner en permanence cette série.

Informations complémentaires :

http://www.fao.org/AG/agp/agps/Pgrfa/pdf/overvi_f.pdf

FFEM :
<http://www.ffem.fr/jahia/Jahia/lang/fr/accueil/pid/237>

Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures :
<http://www.croptrust.org/documents/web/RoleOfTrust-May07.pdf>

<http://www.conservationfinance.org/>

Keienburg, T., A. Most, J. Prüter (éditeur) (2006) :
Entwicklung und Erprobung von Methoden für die ergebnisorientierte Honorierung ökologischer Leistungen im Grünland Nordwestdeutschlands. NNA-Berichte 19, 20-30.

Adresse bibliographique

La GTZ réalise le projet sectoriel « Alimentation mondiale et agrobiodiversité » pour ordre et compte du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ).

Série de fiches thématiques « People, Food and Agrobiodiversity »

Publié par : Projet sectoriel « Alimentation mondiale et agrobiodiversité » (UO 45)

Texte : Dr. Dieter Nill
Rédaction : Beate Wörner
Contacts : Annette von Lossau,
Dr. Marlis Lindecke
Courriel : annette.lossau-von@gtz.de,
marlis.lindecke@gtz.de
Internet : <http://www.gtz.de>

© 2008

